

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

**Décret n° 99 - 6 du 18 janvier 1999
portant nomination du chef de la maison militaire
du Président de la République**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 97-29 du 24 décembre 1997 portant organisation de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

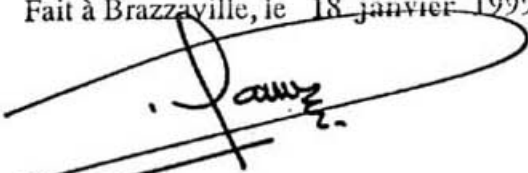
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Le contre-amiral **Pierre NGOMBE** est nommé, avec rang et prérogatives de ministre délégué, chef de la maison militaire du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 1999, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 1999


Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

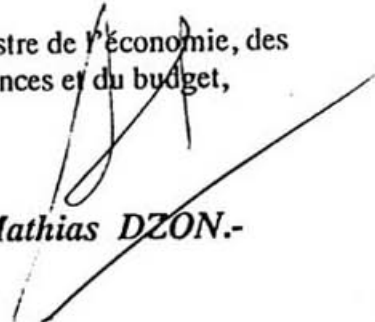
Par le Président de la République,

Pour le ministre à la Présidence,
chargé de la défense nationale, en mission :

Le ministre à la Présidence de la République,
chargé du cabinet du Chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat,


Gérard BITSINDOU.-

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON.-